

colorchecker CLASSIC



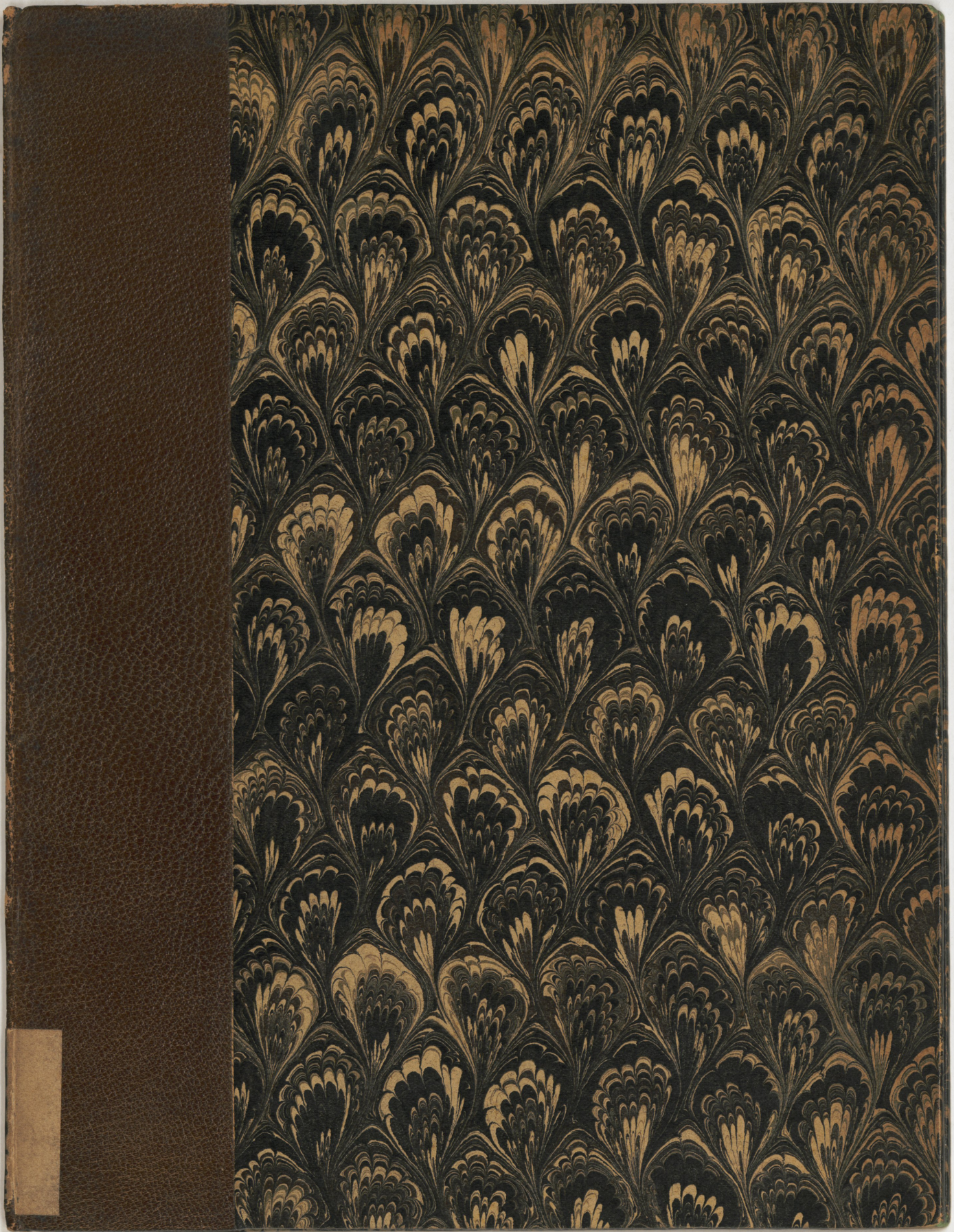
0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

x-rite

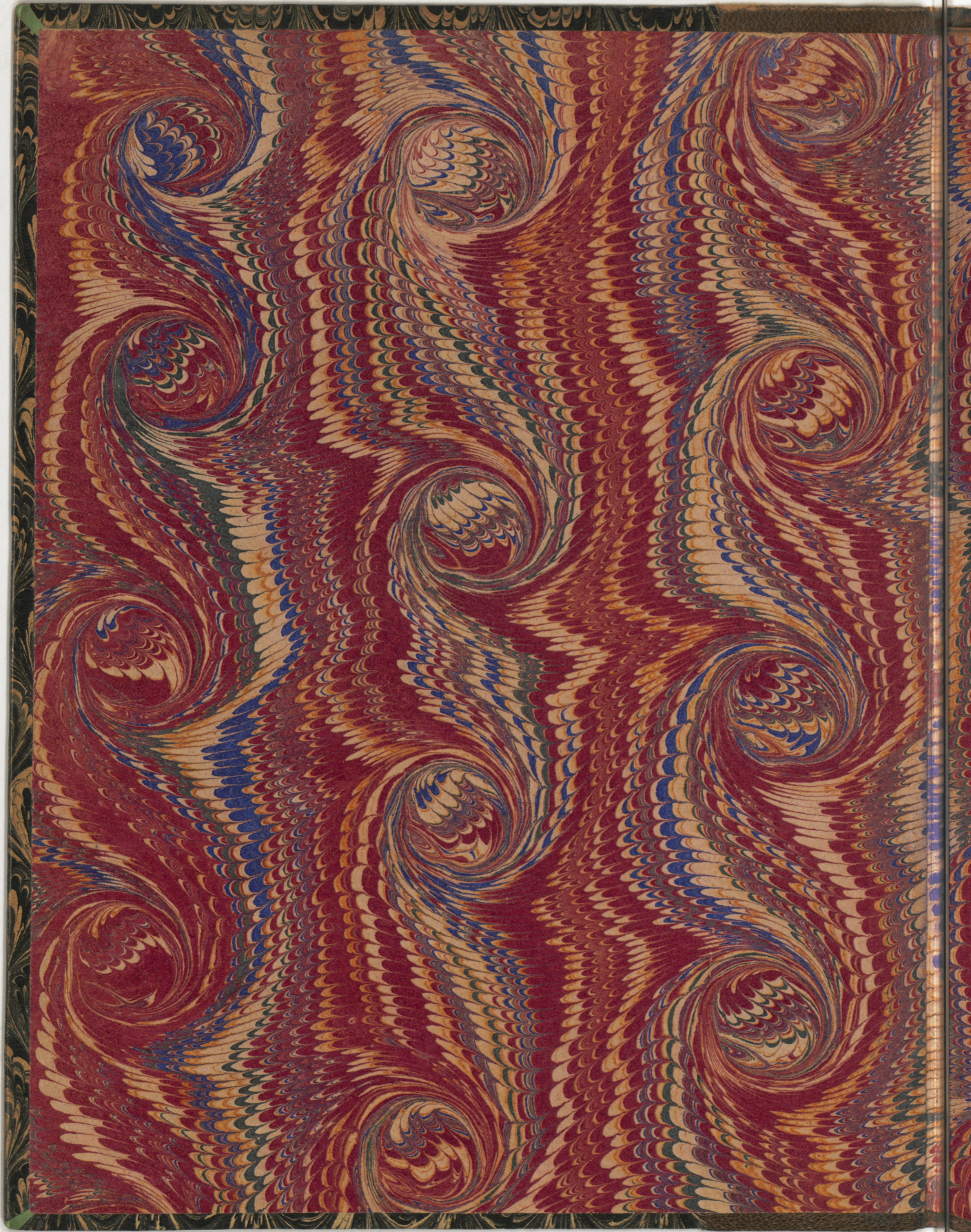
mm

MOYEN POUR OBTENIR DES DIABLES VERITABLES (1699)





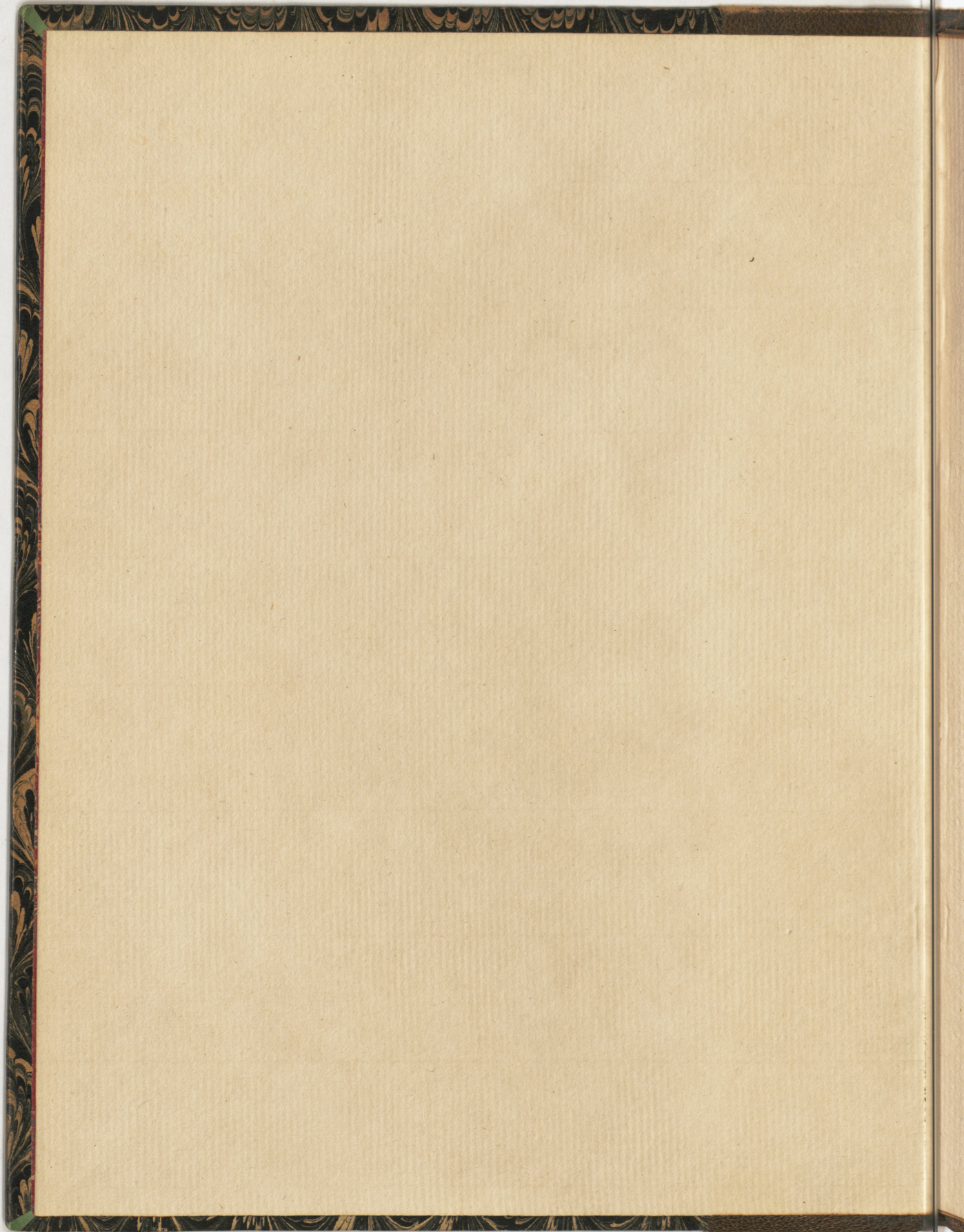














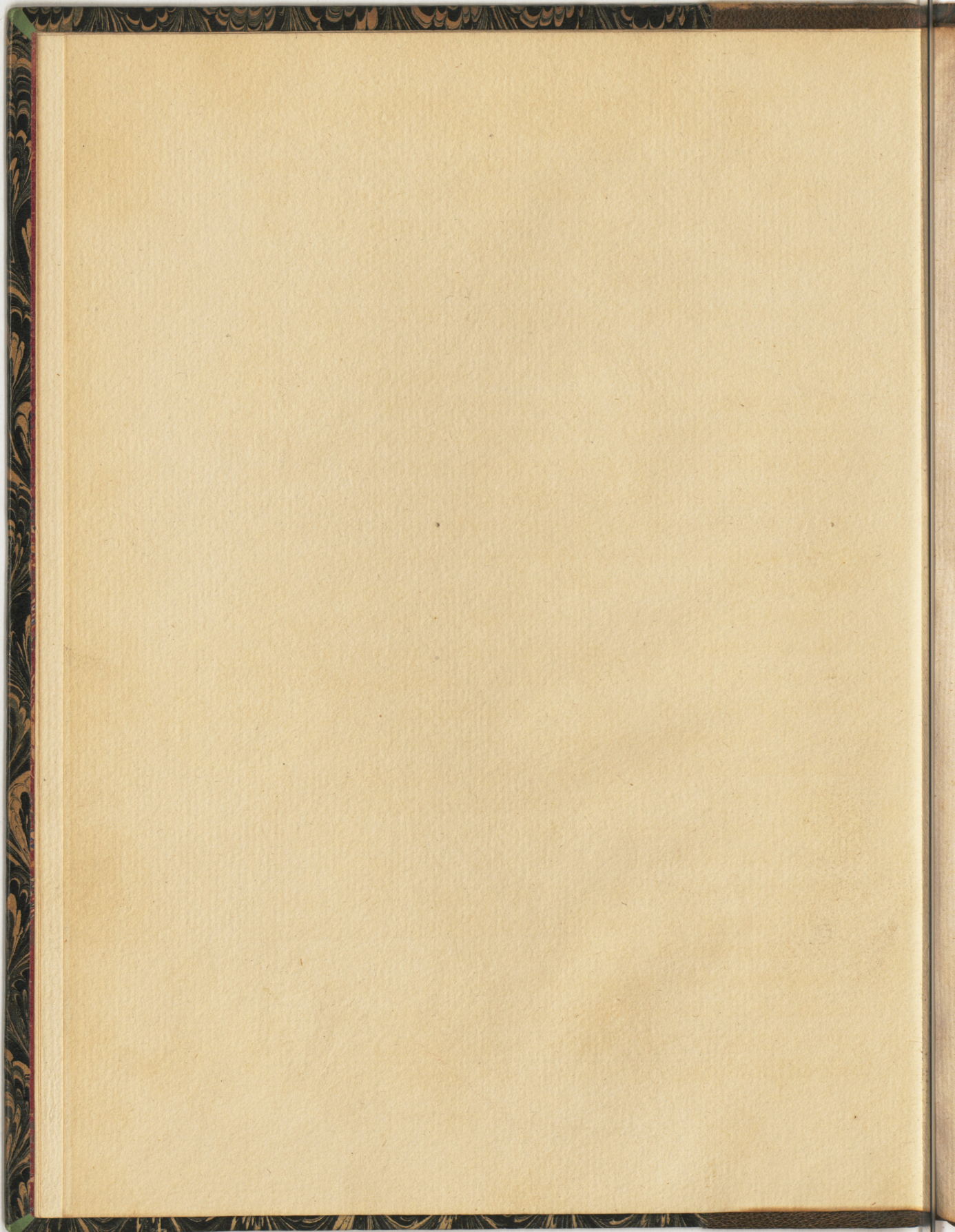
M. 13, 523.

Cat. Moroni,

N<sup>o</sup> 2512.

3







# MOYEN POVR OBTENIR DE DIEU

vne veritable Paix, par l'intercession de  
Sainte GENEVIEFVE, en la solemnité  
de la descente de sa Chasse.



**C**omme il n'y a rien qui engage plus les Saints à nous estre favorables, que quand nous imitons les vertus qui les ont rendus agreables à sa diuine Majesté, nous ne pouuons chercher vn plus puissant moyen pour obtenir de Dieu ce que nous luy demandons, par l'intercession de nostre Patrone, qu'en imitant le zele ardent qu'elle a eu pour les Pauures, & particulièrement de cette Ville de Paris; Sa vie nous apprenant qu'elle y fit venir des Blés pendant vne famine qui la dépeuploit, & qu'elle distribuoit elle mesme les pains aux Pauures. C'est ce qui nous a obligé de donner au public, Le denombrement des douze mille Pauures dans les Parroisses des Faux bourgs de Paris, dont les Parroissiés sont dans l'impuissance de les secourir. Ce qui s'est fait pour l'establissement des potages en quelques vnes desdites Parroisses. Pour retirer des pauures filles des champs abandonnées par les ruës. Et de montrer la necessité d'vn prompt secours, pour augmenter & continuer cette Aumosne extraordinaire.

Le pressant besoin que l'on a trouué dans la visite des Parroisses dont nous deuons parler, ne nous permet autre discours que pour represeter à tout Paris, que c'est vn ouurage public que l'on entreprend, & qu'il est de telle importance d'y trouuer vn prompt remede; que cessant mesme la loy de l'Euangile qui nous oblige de donner de nostre propre



substance pour sauuer la vie du Pauvre; la seule police y doit obliger, pour empescher le desordre que pourroit exciter vn peuple affamé, ou les maladies que la corruption d'une mauuaise nourriture luy peut causer. Voicy, cependant, ce que la charité de quelques particuliers a commencé.

Des Faux-bourgs S. Marcel, S. Victor, & S. Iacques,  
Le 6. Iuin 1652.

**L**'On a fait la visite dans les quatre Parroisses dont ce premier Faux-bourg est composé, en laquelle Messieurs les Curez & Vicaires & autres personnes de pieté n'ont trouué que des objets dignes de larmes. Des ouuriers qui donnoient l'aumosne l'année derniere, reduits des jours entiers avec plusieurs enfans sans mager vn morceau de pain. Des Pauures refugiez de la campagne, à ne viure que d'herbes cruës, comme sur les frontieres de Picardie; pour le soulagement desquels l'on a estably des marmites pour leur donner vne partie de leur vie, en leur donnant quelques portions de porage.

A S. HYPOLITE pour neufcens personnes, sans y comprendre les Refugiés. Ce qui s'est fait depuis le mois de Fevrier avec telle vtilité, que la pluspart n'ont eu autre nourriture que leur portion, quoy que fort maigre.

A S. MARTIN du mesme Faux-bourg pour trois cens, quoy que la Parroisse soit tres-petite.

LES REFUGIEZ DES CHAMPS qui demeurent sur l'vne & l'autre Parroisse, reçoient en mesme lieu leur distribution, & elle se fait pour mille personnes ou enuiron, tant hommes, femmes, que petits enfans, que la fureur de la guerre a chassez de leurs maisons. On leur fait vne exhortation auparauant la distribution, afin de nourrir leurs ames par la parole Diuine, pendant que l'on soulage leurs corps par cette nourriture.

A SAINT IACQUES DV HAVT PAS, l'on pratique la



mesme chose pour *douze cens* personnes. La distribution se fait à deux heures proche les Eglises.

AV FAUX-BOVRG S. VICTOR y comprenant la portion du Faux-bourg Saint Marcel qui est de la parroisse S. ESTIENNE DV MONT, l'on a fait la mesme entreprise pour près de *quinze cens* personnes.

Nous esperons commencer cette semaine prochaine pour la Parroisse SAINT MEDARD qui est la plus grande de toutes. Nostre rolle est déjà de près de *quinze à seize cens*, & ira apparemment à plus de *deux mille*; mais à moins que le public y contribuë, l'on ne pourra ny commencer ce secours si important, ny continuer les autres.

Des faux-bourgs S. Laurens, S. Denys, de la Ville-Neuve sur Gravois, et S. Roch, le 6. Iuin 1652.

**C**Es quartiers n'estans pas moins abandonnés que les autres, ne meritent pas vn moindre secours. Nous l'auons commencé en quelque partie, & l'on n'ose entreprendre le reste si la charité n'est plus eschauffée.

LA PARROISSE S. LAVRENS nous a fourny tout au moins *dix sept cens* Pauures, tant ouuriers que Refugiés pour lesquels l'on a estably les marmites. Le nombre augmente chaque iour, il pourroit se monter à plus de *trois mille*.

Il nous reste la Parroisse de LA VILLE-NEVVE SVR GRAVOIS, qui nous en pourroit fournir plus de *mille*, lesquels perissent de faim dans l'attente.

CELLE DE S. ROCH ne nous seroit pas moins liberale à nous fournir des Pauures, si la liberalité des Riches estoit plus certaine.

Outre ces despenses, nous auons loué des maisons dás les Faux bourgs, où l'on a retiré des pauures filles des champs qui estoient en peril de leur honneur, on les instruit, on les fait trauailler en attendant qu'elles puif-



sent retourner en leurs villages par le moyen d'une Paix que nous ne pouvons esperer que par les bonnes ceuvres.

CONCLUSION.

**N**ous ne parlons point des Faux-bourgs S. GERMAIN, S. ANTHOINE & MONT-MARTRE, parce que la Pieté des Parroissiens qui ont le moyen de les secourir, tasche quoy qu'avec grande peine, à y donner quelque remede. Nous ne proposons que ceux qui ne peuvent estre aydez que par les Parroissiens de la Ville, lesquels ne se peuvent excuser sous le pretexte d'assister leurs Parroisses, dans la plus part desquelles il y a fort peu de Pauvres & beaucoup de Riches, au lieu que dans les Faux-bourgs dont nous avons parlé cy-dessus, il n'y a que des Pauvres & point de Riches.

Ils verront que ce denombrement est au de là de douze mille Pauvres, sans parler des mendians: Quand ils n'auroient qu'un sol par jour pour chacun, il est facile à calculer quelle est la grandeur de cette despence, qui seroit de six cens liures par jour.

Il y a outre cela un nombre infiny de malades, lesquels ne pouvant manger de ces potages, qui ne sont que pour les sains sont en estat de perir, s'il n'y est pourueu en contribuant à la despense que l'on fait aux Charités establies dans ces pauvres Parroisses.

Ceux qui auront devotion de donner, ou de l'Argent, ou des Pois, Sel, & Boëure, qui il faut acheter pour les potages; s'adresseront comme par le passé, ou à Messieurs LES CYREZ des Parroisses, ou à Madame la Presidente DE HERCE rue Pavée, ou à Madame DE TRAVERZE rue saint Martin, ou à Mademoiselle DE LAMOIGNON rue Aubry Boucher.



